

CONTRE :

PROPRIETAIRE GREVE

Monsieur STEICHEN Pascal Jean-François, dirigeant de société, de nationalité Française, né le 29 octobre 1959 à THIONVILLE, demeurant Château Rambaud à GENISSAC (33420), époux de Madame FONTAINE Nathalie Paule Rose.

Et

Madame FONTAINE Nathalie Paule Rose, née le 5 décembre 1967 à AUBERVILLIERS, de nationalité française, de profession inconnue, demeurant Château Rambaud à GENISSAC (33420), épouse de Monsieur STEICHEN Pascal Jean-François.

SUR

IMMEUBLE GREVE

Leurs droits indivis sur des propriétés bâties et non bâties sise sur la commune GENISSAC (33420), d'une contenance cadastrale totale de 5ha 69a 65ca, et cadastrées de la façon suivante :

SECTION	N° DE PLAN	LIEUDIT	CONTENANCE
AP	154	RAMBAU	15a 20ca
AP	155	RAMBAU	13a 21ca
AP	157	RAMBAU	22a 18ca
AP	158	RAMBAU	34a 40ca
AP	159	RAMBAU	33a 10ca
AP	161	RAMBAU	16a 84ca
AP	162	RAMBAU	1ha 50a 28ca
AP	163	RAMBAU	0a 25ca
AP	164	RAMBAU	1ha 44a 94ca
AP	165	RAMBAU	41a 70ca
AP	318	RAMBAU	9a 78ca
AP	319	RAMBAU	33a 88ca
AP	320	RAMBAU	53a 89ca

APPARTENANT A :

EFFET RELATIF

Monsieur STEICHEN Pascal Jean-François
Et
Madame FONTAINE Nathalie Paule Rose

Pour les avoir acquis en indivision :

Suivant vente au rapport de Me GAUTHIER, Notaire à BORDEAUX, en date du 03.08.2011, publiée le 03.10.2011 volume 2011P6704

POUR SURETE DE :

CREANCE GARANTIE

♦	PRINCIPAL, INTERETS ET FRAIS A PREVOIR.....	59 407.00 €
	SOLDE A PAYER en Euros	59 407.00 €

DISPOSITIONS PARTICULIERES-RENOIS

CERTIFICATIONS

(Montant du capital de la créance garantie, conformité des bordereaux entre eux et identité du ou des propriétaires)

la S.E.L.A.R.L. T.G.G.V., Huissiers de Justice Associés, ayant son siège à LIBOURNE (33500), 13 Avenue du parc des sports certifie conforme entre eux les deux exemplaires du présent bordereau établi sur quatre pages.

Il certifie également que le montant du capital de la créance garantie énoncée dans le présent bordereau n'est pas supérieur à celui figurant dans le titre générateur de la créance.

Il certifie également que l'identité du ou des propriétaires telle qu'elle est indiquée au cadre prévu à cet effet lui a été régulièrement justifiée.

A LIBOURNE, le 16.07.2015

ME VALERIE VAUDEL



PARTIE RESERVEE AU CONSERVATEUR